

La Thèse de Doctorat en Médecine Antilles-Guyane : les 7 points-clés

1. Quel est l'objectif de soutenance de la thèse ?

- Obtenir le **diplôme de Doctorat d'Etat en Médecine**
- Sous forme d'un document de qualité (voir le document complet du livret de thèse)
- Traitant d'un sujet pertinent, reflétant le travail personnel du candidat et la capacité du médecin nouvellement formé à intégrer les notions les plus actuelles en médecine

2. A quel moment doit être défini le sujet de la thèse ?

- Mentionné dans le contrat de formation de l'Interne, le sujet de la thèse doit être choisi **au plus tard avant la fin du deuxième semestre validé de la phase d'approfondissement** (Extrait de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine)

3. Quand la thèse peut-elle être soutenue ?

- Pour les spécialités dont la durée de formation est supérieure à trois ans, la thèse est soutenue **avant la fin de la phase d'approfondissement (4^{ème} année)**.
- Pour les spécialités de durée de formation de trois ans, la thèse est soutenue au plus tard trois ans après la validation de la dernière phase (article R. 632-20 du code de l'éducation).

4. Quels sujets peuvent faire l'objet de la thèse ?

- travail de recherche ou un ensemble de travaux approfondis qui **relèvent de la pratique de la spécialité préparée** ; ce travail peut porter sur un thème spécifique de recherche clinique ou fondamentale. Idéalement, le sujet doit porter sur un problème de santé publique particulièrement important aux Antilles et/ou en Guyane.
- le sujet de thèse est préalablement **approuvé par le coordonnateur local** de la spécialité

5. Quels sont les intervenants clés de la thèse ?

- **Directeur de thèse** (direction unique) : choisi par l'étudiant, il n'est pas obligatoirement médecin ; co-responsable du travail, il en devient l'avocat une fois le travail présenté au jury.
- **Président du Jury** : obligatoirement PU-PH, il doit approuver le sujet de la thèse avant la fin de la rédaction du manuscrit, donner son accord écrit pour la soutenance et l'impression. Il participe à la formation du jury avec le directeur de thèse et l'étudiant.
- **Service de Scolarité 3^{ème} cycle** : étape administrative indispensable, à contacter précocément puis à chaque étape, en respectant les délais demandés.

6. Quel est le format attendu du manuscrit ?

- Le manuscrit de thèse (bibliographie incluse mais sans les pages de gardes, remerciement et annexes) au mieux, **ne doit pas excéder 20 pages** et le nombre de tableaux et figures ne doit pas excéder 10 en tout.
- Les directives de rédaction sont conformes aux recommandations de l'International Committee of Medical Journal Editors (<http://www.icmje.org>) et aux recommandations plus spécifiques (<http://www.equator-network.org>). Il est vivement conseillé à l'étudiant de lire en détail ces recommandations avant de débiter la rédaction (et même la conception) de la thèse (voir impérativement le document complet du livret de thèse).

7. Comment finaliser la thèse ?

- **Constituer le jury** : composé, au minimum d'un président (PU-PH), de deux autres enseignants titulaires (PU-PH ou MCU-PH) et d'un autre membre docteur en médecine, enseignant ou non. Il s'agit généralement du directeur de thèse
- **Compléter les documents-type** : « Dépôt du titre de thèse », « Approbation du jury et organisation de la soutenance » etc... : voir le document complet du livret de la thèse.